

**Le saviez-vous?...**

- Le Nouveau-Brunswick vient au deuxième rang au Canada pour le taux de personnes ayant un handicap à 16,4 % de la population provinciale.
- Le Canada a ratifié la **Convention relative aux droits des personnes handicapées** des Nations Unies en 2010, avec l'accord du Nouveau-Brunswick.
- Le Nouveau-Brunswick a une politique et un système d'inclusion scolaire reconnus mondialement, que beaucoup d'autres pays observent afin de répondre à leurs obligations en matière de droit de la personne pour un système d'éducation inclusif.
- 70 % des adultes ayant un handicap intellectuel ou développemental vivent dans la pauvreté et beaucoup vivent avec moins de 800 \$ par mois.
- Les personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental sont prêtes, disponibles et capables de travailler, MAIS, de 70 à 80 % d'entre eux sont soit sans emploi ou sous-employés. Beaucoup ont besoin d'aide pour réussir la transition de l'école secondaire au travail.
- Les personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental peuvent contribuer à la vie de leurs communautés et devenir plus autonomes, mais ont souvent besoin de soutien des programmes financés par leurs communautés et le gouvernement pour réaliser ces objectifs.
- Le manque d'accès à des moyens de transport est l'un des obstacles les plus importants qui empêchent les personnes ayant un handicap de travailler et de s'impliquer davantage dans leurs communautés.
- Beaucoup de personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental ont des problèmes de santé mentale, mais se voient refuser l'accès aux services de santé mentale dont elles ont besoin.
- Les personnes ayant un handicap sont vulnérables en vertu de nos nouvelles lois relatives à l'aide médicale à mourir.

Pour assurer aux personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental une vie satisfaisante et productive en tant que citoyen à part entière, nous avons besoin d'action du gouvernement et de la communauté dans de nombreux secteurs. Dans les quatre prochaines années, il faut établir et mettre en œuvre les priorités suivantes :

- ✓ **Accès aux services de santé mentale** – Établir et mettre en œuvre une stratégie visant à répondre aux besoins de santé mentale des personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental.
- ✓ **Emploi** – Augmenter le taux d'emploi des personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental et veiller à ce que les personnes qui quittent l'école puissent travailler.
- ✓ **Inclusion scolaire** – Mettre en œuvre des politiques et des stratégies visant à renforcer l'inclusion scolaire dans nos écoles publiques et à répondre aux besoins de soutien et



d'apprentissage des enfants et des jeunes ayant des comportements difficiles au sein d'un système d'éducation inclusif.

- ✓ **S'attaquer à la pauvreté** – Augmenter les taux d'aide au revenu pour les personnes ayant un handicap et formuler des critères et des processus d'admissibilité plus équitables pour les personnes qui tentent d'obtenir des prestations de revenu pour personnes ayant un handicap.
- ✓ **Logement et mesures de soutien personnelle** – Adopter le but et la politique voulant que les adultes ayant un handicap aient droit à un domicile à eux avec les mesures de soutien dont ils ont besoin et fournir un plus grand accès au logement abordable.
- ✓ **Transport** – Mettre en œuvre une stratégie de transport provincial comprenant des mesures spécifiques visant à augmenter l'accès à des moyens de transport abordables pour les personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental.
- ✓ **Prise de décision assistée** – Modifier nos lois pour veiller à ce que les personnes ayant un handicap intellectuel puissent avoir accès au Régime enregistré d'épargne-invalidité et aient les mesures de soutien dont elles ont besoin pour prendre des décisions qui touchent leur vie.
- ✓ **Aide médicale à mourir** – Assurer de meilleures mesures de soutien aux personnes ayant un handicap (y compris de meilleures de soutien pour personnes ayant un handicap, la gestion de la douleur et les soins palliatifs) et surveiller le recours à l'aide à mourir pour assurer la protection des personnes vulnérables.

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire est un organisme provincial sans but lucratif qui travaille au nom de près de 22 000 personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental au Nouveau-Brunswick et à leur familles. Depuis 1957, nous travaillons à faire en sorte que les personnes aient les mesures de soutien dont elles ont besoin pour vivre, apprendre, travailler et participer activement à la vie de leurs communautés en tant citoyens utiles. Pour de plus amples renseignements, consultez [www.nbacl.nb.ca](http://www.nbacl.nb.ca).

Pour une copie complète de notre **Note d'information** pour l'élection 2018, veuillez vous consulter le lien suivant : <http://nbacl.nb.ca/briefing-note-for-new-brunswick-political-parties-regarding-people-with-an-intellectual-or-developmental-disability-and-their-families/?lang=fr>.

Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire  
800, chemin Hanwell, Fredericton, NB E3B 2R7  
Sans frais : 1-866-NBACL-4U (1-866-622-2548)  
Tél. : 506-453-4400 Fax : 506-453-4422  
Courriel : [nbacl@nbnet.nb.ca](mailto:nbacl@nbnet.nb.ca) Site Web : [www.nbacl.nb.ca](http://www.nbacl.nb.ca)

